

DELIBERATION n° 39/2026

Le huit juin deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de DOMARIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel MILLARDET, Maire.

Date de convocation : 01 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Adoptée à l'unanimité

PRESENTS : L. MILLARDET, A. GARNIER, J. REYNAUD, A. RIGHINI, X. MOIROUD, V. BRESSAUD, C. GOY, S. GUINET, N. HUVET, G. MAMY, S. MECHRIR, A. PICARD-MASI, M. PRADELS, E. ROZIER, V. CABANEL, C. GAGEY, S. LERMIGEAUX-BARBERET, A. STEINMETZ,

POUVOIR : JP. MARTINAK à S. MECHRIR

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier MOIROUD

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - Désignation des membres de la Commission Urbanisme

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de constituer les commissions municipales afin d'assurer le bon fonctionnement des services communaux,

Considérant qu'un Elu souhaite s'investir dans la Commission Urbanisme,

Le Conseil municipal de la commune de Domarin, après en avoir délibéré,

Annule la Commission Urbanisme désignée dans la délibération n° 18/2026,

Décide de constituer la Commission Urbanisme comme suit :

- **Commission urbanisme** : Jean REYNAUD, Guillaume MAMY, Saïd MECHRIR, Sylvie BARBERET-LERMIGEAUX, Cédric GOY, Elisabeth ROZIER



Le Maire,
Lionel MILLARDET



Transmise en Sous-Préfecture le 11 juin 2026